

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville de Sceaux édite des ouvrages en lien avec son histoire, son patrimoine, ses acteurs, ses habitants.

Tous ces ouvrages sont en vente à la Maison du tourisme. Il est proposé aux libraires de Sceaux de les mettre en vente dans leur établissement.

Les prix unitaires sont proposés, conformément aux tarifs en vigueur votés par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2013 :

. moins de 60 pages	9,00 €
. de 60 à 100 pages	12,00 €
. de 101 à 140 pages	15,00 €
. plus de 140 pages	18,00 €

Rappelons que quatre ouvrages édités avant la fixation des tarifs généraux ci-dessus sont également en vente :

L'Eglise Saint Jean Baptiste	14,50 €
Sceaux Bourg-la-Reine 150 ans de céramique	10,00 €
Si les Blagis m'étaient contés	5,00 €
"Carnets de Lakanal"	12,00 €

Ces ventes s'effectueront par l'intermédiaire des libraires engagés par une convention précisant les modalités de dépôt-vente. Une partie du prix de vente sera rétrocédée à la Ville par exemplaire vendu (suivant le tarif de vente de l'ouvrage et de son coût de production).

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention-type à intervenir avec les libraires concernant les modalités de dépôt-vente des ouvrages édités par la Ville, et d'autoriser le maire à signer ces conventions.